

La separation des pouvoirs dans un régime mixte

Par **stephane 4rules**, le **03/06/2014** à **17:05**

bonjour excuser moi je suis un jeune étudiant résidant au Cameroun en licence 1 en sciences politiques et juridiques. Ma préoccupation est celle de savoir quel comment se présente la séparation des pouvoirs dans un régime a tendance présidentiel dans mon pays cela n'est pas très élucidé donc s'il vous plait aidez-moi si possible.merci

Par **bulle**, le **03/06/2014** à **18:21**

Bonjour,

Avez-vous déjà trouvé des renseignements à ce sujet?

Par **Agglaë**, le **04/06/2014** à **21:29**

La séparation des pouvoirs c'est :

- Le législatif : établir des lois
- L'exécutif : faire appliquer les lois
- Le judiciaire : faire respecter les lois

(Lois au sens très large puisque cela inclut aussi le bloc de constitutionnalité).

Le législatif peut être mono ou bicaméral : en France = L'Assemblée nationale + le Sénat

L'exécutif peut être monocéphal ou bicéphal : en France il est bicéphal soit le Président de la République + le Gouvernement ; aux Etats Unis, il est monocéphal c'est à dire qu'il n'y a que le Président, c'est un REGIME PRESIDENTIEL.